

Un cours de philo dans toutes les écoles ? Ce ne sera pas pour tout de suite

Un cours commun d'éducation à la citoyenneté devrait être instauré dès 2016 dans l'enseignement officiel.

Face aux événements tragiques de ces derniers jours, *"la réponse sécuritaire est bien sûr indispensable, mais elle ne sera pas du tout suffisante à long terme*, estime le sociologue Marco Martiniello (ULg). *Je pense que c'est au niveau de l'éducation et de la formation, donc de la lutte contre l'ignorance, qu'il faut se situer. Il me semble dès lors important que les jeunes soient dès que possible en contact avec la diversité des cultures, des religions et des philosophies*".

La Déclaration de politique communautaire (DPC) de la nouvelle majorité PS/CDH prévoit que *"l'école doit préparer notre jeunesse à intégrer la diversité dans une société pluraliste"*. Pour ce faire, *"le gouvernement instaurera sous cette législature (NdLR: à partir de 2016), dans les écoles de l'enseignement officiel, progressivement à partir de la 1^{re} primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des principes de la neutralité, en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque"*. Plus précisément, *"ce cours sera doté de référentiels spécifiques, incluant un apprentissage des valeurs démocratiques, des droits de l'Homme, du vivre-ensemble et une approche historique des philosophies des religions et de la pensée laïque"*. Un cap qu'a confirmé hier le cabinet du ministre-président Rudy Demotte (PS).

Un débat qui n'est pas neuf

La démarche n'est en soi pas neuve puisque ce débat autour de la nécessité d'imposer ou non un cours d'éducation à la citoyenneté a déjà émaillé plusieurs législatures. Ainsi, en 2004, Richard Miller (MR) a déposé une proposition de décret introduisant *"un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions"* pendant le 3^e degré de l'enseignement secondaire officiel. Proposition qui n'a jamais abouti.

Au cours de la précédente législature (PS/CDH/

Ecolo), Marie-Dominique Simonet (CDH) a lancé le projet de mettre en place, dès l'enseignement fondamental, *"un référentiel de compétences"* pour chaque cours dit philosophique ainsi que d'organiser entre ces cours, y compris celui de morale non confessionnelle, des activités communes.

En 2013, PS et Ecolo ont également chacun soumis une proposition pour former les jeunes à la citoyenneté.

Vu les blocages au niveau politique, les chefs de culte (catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestant) ont pris les devants en 2013 en élaborant un référentiel de compétences communes aux cours de religion, sur la base des trois compétences reconnues comme communes à l'ensemble des cours dits philosophiques (sauf le cours de morale): le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l'éducation à une citoyenneté active.

"Une demande qui vient de l'officiel"

L'accord de gouvernement prévoit un cours d'éducation citoyenne dans l'officiel, mais qu'en est-il dans le libre? Pour rédiger la DPC, l'exécutif PS/CDH *"a pris en compte des différences objectives"*, souligne Etienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). Parmi celles-ci: le fait que *"la demande pour une telle réforme vient surtout de l'enseignement officiel (PO, FGTB et Fapeo) alors que ce n'est pas le cas dans l'enseignement catholique"*. De même, en terme de projet pédagogique,

"celui de l'enseignement officiel est adossé à la neutralité tandis que celui de l'enseignement catholique est adossé à la tradition chrétienne". Enfin, là où l'enseignement catholique ne propose qu'un seul cours de religion (pour lequel il existe, comme décrit ci-dessus, des compétences communes aux autres cours de religion), l'officiel propose différents cours philosophiques. Conséquence? *"Les élèves sont séparés pendant ces cours. Il y a donc peu, voire pas, de dialogue interconvictionnel entre les élèves"*, fait remarquer M. Michel, qui défend le cours de religion catholique comme *"une chance"* si *"ce cours est le lieu où les références à la raison et la religion peuvent s'éclairer mutuellement"*.

"Dans le réseau officiel, les élèves sont séparés pendant les cours dits philosophiques. Il y a donc peu de dialogue interconvictionnel."

ÉTIENNE MICHEL

Directeur général du Segec.